Chapitre 2 : Histoire et violence

A. Définitions :

1. Histoire : on peut concevoir l’histoire comme une discipline scientifique (avec laquelle on construit le fait historique). L’histoire comme science cherche à établir la vérité des faits du passé. Néanmoins, et c’est là une seconde dimension de l’histoire, c’est toujours un récit qui raconte les événements passés de la vie des hommes. Même en tant que discipline scientifique, l’histoire cherche à établir un récit, seulement, ce dernier se voudra véridique.

En bref :

Etymologiquement : *historia* signifie « enquête ».

Le terme histoire est polysémique.

L’histoire peut être :

1. L’histoire comme ensemble des événements passés et des actions humaines.

2. L’histoire comme récit réel ou fictif.

3. L’histoire comme discipline historique qui vise la connaissance des faits et des évènements passés.

2. Violence :

On ne parle pas de violence entre les animaux, la violence est un phénomène proprement humain. Lorsqu’on fait usage de la violence, on impose sa force, on soumet quelqu’un, on nuit à l’intégrité physique ou psychologique d’autrui afin d’obtenir quelque chose.

Problématiques :

Pourquoi la violence est-elle une perspective d’étude pertinente pour s’intéresser au XXème siècle et à ses caractéristiques essentielles ?

Quelles sont les causes de la violence, qu’elle soit individuelle ou collective ?

Peut-on penser une histoire non violente ?

B. La violence est-elle irréductible et consubstantielle à l’humanité ? :

Peut-on concevoir une humanité sans violence ? La violence est-elle une composante essentielle de l’humanité ?

« L’homme n'est pas un être doux, en besoin d'amour, qui serait tout au plus en mesure de se défendre quand il est attaqué » (Freud, *Le malaise dans la culture*).

L’homme n’est pas seulement agressif, il est violent. Freud conçoit que la nature pulsionnelle de l’être humain comprend deux types de pulsions opposés : la pulsion de vie et la pulsion de mort. Avant la Première Guerre Mondiale, Freud ne conçoit pas la pulsion de mort (*thanatos*), il conçoit plutôt une pulsion d’autoconservation (rappelant l’amour de soi-même de Rousseau). Néanmoins, les deux concepts ne sont pas fondamentalement opposés. La pulsion de mort est intimement liée à l’agressivité (qui est une des manifestations possibles de la pulsion d’autoconservation).

L’origine de la violence est-elle seulement pulsionnelle ?

Pour Freud, le but de la culture, de la civilisation, de l’éducation, est de modérer, de tempérer les pulsions de l’être humain.

Dans le *Malaise de la culture*, Freud écrit : « *Homo homini lupus*; qui aura le courage, après toutes les expériences de la vie et de l’Histoire, de contester cette phrase ? »

Le sens de l’expression *homo homini lupus* (l’homme est un loup pour l’homme) se doit d’être éclairée.

L’expression nous vient de Plaute (auteur latin du IIème siècle avant-JC), elle est ensuite reprise par Hobbes (philosophe anglais du XVIIème siècle). A première vue, cette phrase semble paradoxale, les hommes ne sauraient pas, par nature, méchants et dangereux les uns pour les autres. Cependant, ils seraient d’une part caractérisés par les mêmes passions (rivalité, méfiance et fierté), et d’autre part, naturellement libres et égaux. Ils seraient conduits à s’agresser.

Kant, *Idée d’une histoire universelle au point de vue cosmopolitique* (1784)

Thème : La sociabilité humaine / La vie sociale des hommes / La culture

Problème : Comment penser la sociabilité humaine ? Qu’est-ce qui distingue l’homme d’entre tous les animaux sociaux ? Quelle est l’origine de la culture ?

Thèse : L’insociable sociabilité des hommes est le fondement de leur culture. C’est donc grâce à elle que l’existence d’un animal grégaire n’est pas comparable à l’existence humaine.

Thèse développée :

Selon Kant, le fondement de la culture serait la « valeur sociale de l’homme ». Autrement dit, bien que la vie en société soit une condition nécessaire au développement des potentialités humaines, au développement de ce que Kant appelle ici « les dispositions naturelles », elle n’est pas suffisante. Ce qui conduit l’homme à faire valoir les qualités de son esprit, c’est son irrépressible envie de se démarquer au sein même de sa société, quitte à rencontrer certaines résistances. C’est parce qu’il souhaite être reconnu comme un être unique, distinct de tous les autres, que l’homme en vient à créer, à s’instruire, à réfléchir, même si cela se fait pour des motifs, qui, d’un point de vue extérieur à celui du sujet, apparaissent comme cupides, excessivement ambitieux ou dominateurs. Ainsi, l’homme supporte ses semblables plus qu’il ne les estime, il cherche toujours à s’en démarquer, il a « des prétentions égoïstes » et il a conscience de l’opposition qu’il sera susceptible de rencontrer en les exprimant ou en les réalisant d’une quelconque manière. C’est cette attitude unique de l’homme à l’égard des êtres qui vivent avec lui qui le distingue des animaux sociaux, des animaux grégaires, ici représentés par l’exemple du troupeau de mouton. L’homme ne se comporte pas avec ses semblables comme un mouton en userait avec les siens et c’est cette différence comportementale au sein même du groupe social, qui permet à l’homme d’accéder au rang d’être de culture. On n’a jamais vu un mouton se mettre à brouter plus élégamment qu’un autre sous prétexte de distinction, et c’est peut-être pour cela qu’on regarde les troupeaux sans surprise et sans espoir.

Moments de l’argumentation :

1er mouvement : Présentation du mécanisme d’insociable sociabilité (de « J’entends […] par antagonisme » à « il ne peut se passer »)

2ème moment : La valeur sociale de l’homme / l’insociable sociabilité de l’homme comme fondement de la culture, le désir de reconnaissance individuelle comme origine de la culture (de « L’homme a alors parcouru » à « enfouis en germe »)

3ème mouvement : En tant que fondement de la culture, l’insociable sociabilité donne sa valeur à l’existence humaine. C’est grâce à l’insociable sociabilité que l’homme n’est pas un animal grégaire mais un être de culture (de « au milieu » à « un éternel sommeil)

Proposition de madame Gauer :

1er moment : définition de l’antagonisme propre à l’homme : « l’insociable sociabilité ».

2ème moment : conséquence du caractère insociable de l’homme : l’actualisation[[1]](#footnote-1) de talents naturels qui seraient restés enfouis si l’homme n’était que sociable.

Remarque n°1 : Au travers de son exemple sur les moutons d’Arcadie, Kant fait directement référence « aux animaux grégaires » dont parle Aristote dans *La politique*.

Remarque n°2 : la spécificité des termes individu, sujet et personne.

- L’individu désigne l’être humain en société, l’être qui a besoin de la société pour exister.

- La personne (le sujet moral) désigne l’être humain sous le spectre de son identité.

Le sujet[[2]](#footnote-2) désigne un être conscient de lui-même.

Remarque n°3 : chez Kant, la tendance, l’inclination et le penchant sont d’origine naturelle.

*L’insociable sociabilité* ne pourrait-elle pas aussi être la cause des conflits humains ?

Au travers de son concept d’insociable sociabilité, Kant cherche surtout à montrer que l’histoire humaine est en progrès. Néanmoins, au XXème siècle, l’impact des deux guerres mondiales va radicalement remettre en question cette conception.

Définition de la guerre :

La guerre oppose des Etats et non des individus.

La guerre est un des moyens de la politique (cf : Clausewitz).

Toujours selon Clausezwitz (XIXème siècle), c’est un acte de violence caractérisé par l’usage illimité de la force (lorsqu’il évoque la guerre « absolue » surtout). Une guerre ne saurait faire un emploi mesuré de la force, c’est l’excès et la recherche d’efficacité qui la caractérise.

Clausewitz, *De la guerre* (1832)

*Qu’est-ce que le droit de guerre ?*

Le droit de guerre c’est l’ensemble des normes juridiques qui encadrent l’exercice de la force militaire.

Sur le principe, le droit de guerre s’oppose à la définition proposée par Clausewitz. Les progrès de la civilisation depuis le XIXème auraient ainsi limité l’usage de la force. Ces limites sont juridiques.

Mais il faut distinguer le droit et le fait.

Exemple : l’utilisation du phosphore blanc par Tsahal.

Dates importantes du droit de guerre :

- 1864 : convention de Paris (sur la guerre maritime et le ravitaillement)

- 1864 : première convention de Genève (sur la protection des blessés / soignants)

- 1949 : convention de Genève (sur la protection des malades, naufragés, prisonniers, civils)

- 1968 : TNP (traité de non-prolifération des armes nucléaires).

- 1993 : convention sur l’interdiction des armes chimiques.

C. Quelle est la violence de l’Histoire au XXème ? :

Anders, *Hiroshima est partout* (1959)

Thème : l’arme nucléaire

Problème : Pourquoi les dirigeants sont-ils inconscients du danger de l’arme nucléaire ? Comment expliquer cette inconscience et cette irresponsabilité ?

Thèse : L’aveuglement des dirigeants quant au danger de l’arme nucléaire trouve son origine dans une « réforme » de la langue. « L’inventivité » des dirigeants est employée dans cette réforme, cette transformation de la langue. Leur usage de la langue les rend incapables de mesurer le danger de l’arme nucléaire. La langue occulte donc la réalité du danger nucléaire, celui de l’anéantissement.

Explication d’un passage clé :

*« Ils consacrent leur énergie et leur inventivité à en savoir moins sur ce qu’ils savent donc à anéantir leur savoir même »*

L’argumentation d’Anders repose sur une distinction implicite, entre la connaissance technique, désincarnée, impersonnelle d’une chose et sa représentation dans un cadre phénoménologique par l’esprit qui connaît. Ainsi, ce que dénonce Anders, ce n’est pas le manque de connaissances qu’ont les hommes au sujet des dégâts de l’arme nucléaire, mais c’est leur manque de volonté à se les représenter de sorte qu’ils y soient sensibles. Plus précisément, en étudiant l’invention du terme *megacorpses* Anders montre que les dirigeants de son temps s’empêtrent dans une tendance rationaliste et quantitativiste, qui les éloigne toujours plus nettement d’une connaissance lucide de la réalité. Ce que les dirigeants savent déjà, ce que l’histoire récente leur a déjà enseigné, ce sont les dégâts humains que leurs armes peuvent infliger. L’énergie et l’inventivité qu’ils emploient à en savoir moins au sujet des dégâts réels de l’arme atomique, ce sont les facultés intellectuelles qu’ils emploient pour donner naissance à un terme comme *megacorpse*, qui en use avec les groupes d’être humains comme en userait avec des quantités de matière. Enfin, l’anéantissement du « savoir même », c’est l’établissement d’une connaissance qui ne fait plus référence à aucune réalité sensible, phénoménale. Pour faire un parallèle avec l’extrait de Merleau-Ponty que nous avons récemment étudié, nous pouvons dire qu’Anders dénonce une dérive de la connaissance scientifique du monde. En cherchant à être tout à la fois précis et efficaces, les hommes en viennent à inventer des termes, des concepts, qui n’ont plus le moindre rapport avec le « monde habité », avec l’expérience phénoménologique du monde. Du point de vue de la vie humaine et de sa connaissance leur savoir n’a donc aucune valeur.

*La langue ne ment pas*, Stan Neuman (documentaire)

Victor Klemperer est un linguiste allemand, qui a survécu à la Shoah et qui s’est intéressé à la transformation de la langue allemande sous le IIIème Reich. Il appelle la langue du IIIème Reich, la LTI. Il en dénonce la toxicité. Il compare la langue nazie à un poison, qui permet à la pensée du Reich de se répandre dans les usages.

La langue est dévoyée, certains mots perdent le sens qu’ils avaient à l’origine. Leur signification se transforme (le terme fanatique prend une connotation positive).

La langue est assujettie au système nazi (« elle imprègne les mots et les formes syntaxiques de son poison, elle assujettit la langue à son terrible système »).

La langue est le moyen de propagande le plus efficace, à la fois « le plus public et le plus secret » (adopté à la façon « mécanique et inconsciente »).

Hannah Arendt, *Du mensonge à la violence* (1972)

Thème : l’arme nucléaire

Problème : Peut-on encore, à l’heure du nucléaire, affirmer que la guerre est un acte politique ? Quelle est la nouveauté politique instaurée par l’invention de l’arme nucléaire ?

Thèse : Avec l’arme nucléaire apparaît le concept de dissuasion. Le but de l’armement n’est plus de remporter une victoire militaire mais d’acquérir une puissance de dissuasion.

La course à l’armement a donc pour but d’éviter la guerre. C’est une situation absurde et devenue inéluctable.

Avec l’arme nucléaire, la violence serait donc partout car la puissance de l’arme nucléaire est dévastatrice. Mais cette violence généralisée ou universalisée reste potentielle.

La guerre nucléaire est en puissance.

Rappel :

Sur le plan normatif (en droit), les armes nucléaires sont interdites. Depuis la signature du TIAN, il y a désormais une norme internationale qui dit que les armes nucléaires sont interdites.

*Une guerre juste serait-elle possible ?*

Le XXème est le siècle des guerres mondiales et des guerres de décolonisation ou des guerres dites d’indépendance.

Exemple : la guerre d’Algérie (1954-1962), qui ne fût pas d’abord reconnue comme telle. Au moment du conflit, on parlait des « événements » se déroulant en Algérie.

Les peuples colonisés n’étaient-ils pas autorisés à se libérer, y compris par la force de la domination qu’exerçaient les puissances coloniales ?

L’une des grandes figures de l’indépendance algérienne et l’un des grands penseurs de la pensée tiers-mondiste n’est autre que Frantz Fanon.

Frantz Fanon, *Les Damnés de la terre* (1961)

- Psychiatre et essayiste français d’origine antillaise.

- Il pense la condition d’un être « Noir » dans un monde dominé par les « Blancs » au milieu du XXème siècle.

- il milite pour l’indépendance algérienne, et c’est l’un des fondateurs du courant tiers-mondiste.

*Pourquoi le retour à la violence serait-il inévitable ?*

Selon Franz Fanon, la violence « absolue » de la guerre d’indépendance serait :

- nécessaire : c’est la condition de la décolonisation.

- légitime : la décolonisation est une libération.

L’histoire du colonisé serait une « histoire de la violence », celui-ci serait « préparé de tout temps à la violence ». En effet, le système politique colonial est oppressant, et le colonisé n’a d’autres choix que de le renverser s’il souhaite jouir d’une digne condition. Or, remettre en question l’autorité d’un État nécessite de s’opposer à sa propre résistance, nécessite de le renverser par la violence, nécessite d’inverser le rapport de force entre l’autorité coloniale et les peuples colonisés.

D. La désobéissance civile :

Par définition, la désobéissance civile est une forme de résistance passive :

- qui refuse d’obéir à la loi.

- qui attire l’attention de l’opinion publique sur le caractère injuste d’une loi.

- qui cherche à obtenir l’abrogation de cette loi.

- et qui accepte d’encourir des peines, dont l’emprisonnement pour enfreindre la loi.

L’un des premiers penseurs de la désobéissance civile est l’écrivain américain H. Thoreau (1817-1862). Il refusa de payer ses impôts au prétexte qu’ils servaient à financer la guerre contre le Mexique. Il est l’auteur de la *Désobéissance civile* (1849).

Entrainement à la question de réflexion

Premier sujet :

*Quel rapport peut-on établir entre l’analyse de Klemperer et le texte de G. Anders ?*

Rappel de la thèse de Klemperer :

« un mot est nouveau dès lors qu'il exprime une nouvelle manière de penser »

Plan (réalisé à partir du documentaire de Stan Neuman : *La langue ne ment pas*)

I. Même si elles n’ont pas été réalisées à la même époque ni sur la même langue, les analyses de G.Anders et de Klemperer mettent en évidence les conséquences politiques d’une transformation de la langue.

a) G.Anders, quatorze ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, dénonce la terminologie des belligérants de la Guerre Froide.

- Klemperer alerte contre la postérité de la langue nazie.

- La terminologie que dénonce Anders est une réponse à l’irreprésentabilité des dégâts infligés par les armes nucléaires.

b) L’invention du terme *megacorpses* permet de vaincre « l’inhibition des dirigeants à l’égard des armes d’anéantissement », et la langue du IIIème Reich favorise l’accomplissement des objectifs politiques nazis.

- la langue du IIIème Reich détermine notre rapport à l'administration totalitaire : application du Führerprinzipe.

- elle véhicule une certaine conception du peuple et de la communauté politique : (Volksfeiertag ; Volksfest ; Volksmeinschaft ; Volksfremd ; Artfremd ; *Sippe*)

II. Le terme mégacadavre ne décrit pas plus justement la réalité de l’expérience que ne le fait la langue nazie.

a) Ils nient tous deux l’humanité des individus en les réifiant.

- en les réduisant à des quantités de matière dans le cas de mégacadavres.

- en comparant leur élimination à des liquidations juridiques dans le cas de la langue nazie / en faisant disparaître l’individu au profit de la masse.

b) Le concept de mégacadavres tout comme la langue nazie sont les fruits d’un certain rapport à la connaissance scientifique.

- La langue du IIIème Reich est une illustration du concept de biopolitique. Elle mêle le lexique de la biologie avec des métaphores techniques (*Gleichschalten ; Betriebzelle ; Artfremd*). L’idéologie nazie se veut légitimée par les lois de la nature.

- Le terme mégacadavre est né d’une dérive scientifique qui donne de la valeur à toute connaissance formellement cohérente, même si cette dernière ne se rapporte à aucune réalité phénoménologique (cf : *L’œil et l’esprit* de Maurice Merleau-Ponti).

III. La formation progressive de la langue du IIIème Reich et ses effets, ne sont pas comparables à l’invention d’un simple mot.

a) La langue du IIIème Reich est par définition omniprésente dans la vie des nazis, tandis que le terme mégacadavre appartient à un lexique très spécifique.

- substitution du « bonjour » par le salut nazi.

- usage abusif et quotidien de certains termes tels que « fanatique » ou « faire l’expérience de » (*erleben*).

- le terme mégacadavre est employé par les élites politiques, mais il ne cherche pas à modifier le rapport de crainte légitime qu’entretiennent les masses avec l’arme nucléaire : « S’ils voulaient, il serait incompréhensible qu’ils tentent sans relâche de nous cacher à nous aussi le vrai visage de la possible catastrophe ».

A contrario, la langue nazie cherche à manipuler les masses en minimisant volontairement la violence réelle du régime : euphémismes en tout genre (*Holen*, *Melden*, *Konzertlager*, *Krise, abgewandert*)

Les nazis aveuglés par la propagande avaient « la chance de na pas connaître le danger » du Reich, tandis que les citoyens des puissances nucléaires connaissent les dégâts que peuvent causer les technologies de leur armée (« plus personne aujourd’hui ne peut prétexter l’ignorance »).

b) La langue du IIIème Reich est avant tout l’expression de la pensée nazie, elle n’est pas qu’une dérive de la pensée scientifique.

- la langue nazie est saturée de motifs romantiques (le « peuple éternel », le « Reich éternel » etc.).

- elle fait plus souvent l’éloge du caractère que celui de la raison. Elle aime les héros et non les intellectuels (on préfère les « hommes de caractère » aux « hommes de livres »).

- elle est mue par les paradoxes de l’idéologie nazie, entre éloge de l’organisation et glorification de la force vitale (charakterlich, kämpferisch, Stur und plannmässig)

- la langue du IIIème Reich s’exprime aussi au travers des symboles du régime (double éclairs, roue solaire, swastika).

Plan proposé par Madame Gauer :

I. Une langue peut intoxiquer et aveugler les individus :

II. Le langage n’a pas qu’une fonction de communication, c’est un instrument politique

Deuxième sujet :

*Y a-t-il des guerres justes ?*

Analyse du sujet :

1) Présupposés du sujet :

La guerre existe.

2) Structure du sujet et définitions des termes :

Le sujet est construit de telle sorte que la structure en « y-a-t-il » interroge tout à la fois l’existence factuelle des guerres justes et la possibilité de concevoir une guerre qui puisse répondre aux exigences du critère de justice. En effet, toute la tension de la question réside dans la subtilité du terme juste, dont la valeur pragmatique n’est pas comparable à sa valeur théorique. En effet, on peut tout simplement considérer ce qui est juste comme ce qui est conforme « à la justice, au droit ». Mais, dès lors qu’il sera question de considérer ce qui est juste comme si qui est conforme à la raison, il faudra bien critiquer la capacité de la guerre à se présenter comme juste.

Enfin, pour ce qui est de la définition de la guerre, plusieurs possibilités s’offrent à nous. Opter pour une définition clausewitzienne permettrait d’interroger sa dimension politique mais réduirait son champ d’étude, nous nous en tiendrons donc à une définition générale permettant de considérer toutes ses modalités : la guerre est un conflit entre deux ou plusieurs groupes humains ayant des intérêts manifestement opposés.

3) Reformulation de la question :

Existe-t-il des guerres qui soient conformes à la justice des hommes et fondées en raison ?

4) Problématisation :

Toutes les guerres sont-elles légales ? La seule légalité de la guerre suffit-elle à la rendre juste ? La réalité de la guerre et de ses horreurs n’invalide-elle pas sa justification ?

5) Plan :

I. De l’antiquité à nos jours, les hommes ont cherché à limiter les affres de la guerre en la soumettant aux exigences du droit.

- Définir le droit de la guerre et l’opposer à la conception clausewitzienne de la guerre absolue.

A. En droit, la guerre est limitée dans ses usages, ses moyens et ses motifs :

a) Le droit régit les usages de la guerre :

- Conventions de Genève (1864-1906-1929-1949)

b) Le droit régit les moyens de la guerre :

- Traité de non-prolifération et d’interdiction des armes nucléaires.

- Accords de réduction des armes stratégiques (S.T.A.R.T)

c) Le droit régit les motifs et les issues de la guerre :

- Traités de Westphalie (1618-1648)

B. En fait, les intérêts politiques et idéologiques des belligérants priment sur le droit de la guerre :

- Lorsque les hommes établissent entre eux des différences de nature, la guerre dépasse toute mesure (cf : les guerres d’anéantissement telle que la Seconde Guerre Mondiale).

- Malgré leur interdiction les armes nucléaires existent encore.

II. La justice n’établit pas seulement le cadre légal au sein duquel la guerre doit s’exercer, elle condamne ou approuve celle-ci.

A. *A posteriori*, la justice peut condamner les belligérants qui n’ont pas respecté le droit de la guerre :

- Procès de Nuremberg (1945) et de Tokyo (1946)

B. L’apparition du droit d’ingérence dans le droit international permet d’approuver une guerre *a priori* :

- La première guerre du golfe est approuvée par la communauté internationale, au nom du droit d’ingérence.

- L’émergence de ce droit marque une rupture avec l’ordre Westphalien.

III. Par définition, l’approbation de la guerre ne pourra jamais être unanime (un camp ne pouvant la justifier pour les mêmes motifs que l’autre) ; pour soutenir qu’une guerre est juste, il faut qu’elle empêche la réalisation d’un mal plus grand que celui qu’elle cause nécessairement.

A. L’éthique utilitariste s’avère le meilleur allié des arguments déontologiques pour justifier les guerres menées contre des régimes autoritaires :

- La défense des droits de l’homme est une lutte aux fondements ambigus ; subjective étant donné que ses principes ne sont pas approuvés par tous les peuples, mais se voulant fondée objectivement par les bénéfices matériels et humains des principes qu’elle soutient.

B. Le pari utilitariste peut être manipulé à des fins politiques, et son caractère spéculatif le rend très incertain :

- Le scandale de la guerre en Irak (2003-2011), justifiée selon des motifs fallacieux ; les armes de destruction massive irakiennes n’ont jamais existé et l’apport de la démocratie fût un échec cuisant.

C. A l’heure des armes nucléaires, aucune guerre juste ne saurait exister, que ce soit pour des raisons utilitaristes ou tout autre motif qu’il soit moral ou politique :

- Hannah Arendt, *Du mensonge à la violence* (1972) : la violence généralisée de la guerre nucléaire la rend injustifiable. La guerre ne peut plus constituer un but politique.

Ouverture : Le retour de la guerre en Europe et la diversification des modalités conflictuelles mettent à l’épreuve le droit de la guerre.

6) Introduction rédigée :

De prîmes abord, la guerre, par les seules souffrances qu’elle inflige aux individus qui y participent ou qui la subissent semble opposée à la conception que l’on se fait d’un acte juste. Ce qu’un soldat est en droit de faire au nom de son pays, ce qu’il peut accomplir sur d’autres hommes comme un signe de bravoure, serait immédiatement et juridiquement condamné dans le cadre de la vie civile. Le factionnaire victorieux ne sera jamais condamné pour meurtre, quel que soit le nombre de vies qu’il a ôté sur le champ de bataille. Si l’on compare seulement ses exactions avec les exigences morales et pratiques que la justice impose à tout homme en de plus honnêtes circonstance, la guerre et la justice apparaissent comme des opposés indubitables. Seulement, ce serait ne pas s’intéresser à tous les sens du terme « juste » que d’interrompre ici notre réflexion. Littéralement, et avant même de désigner ce qui est fondé en raison, ce qui est moralement acceptable ; ce qui est juste, c’est ce qui est conforme à la justice et à la norme qu’elle établit. Or, dès l’apparition des tous premiers conflits entre États, les hommes ont intégré la guerre dans un cadre légal et normatif (cf : code d’Hammourabi). Toutes les guerres sont-elles pour autant légales ? Et la seule légalité de la guerre suffit-elle à la rendre juste ? La réalité de la guerre et de ses horreurs ne rend-elle pas sa justification d’autant plus immorale ?

1. Ici le terme d’actualisation n’est pas à entendre au sens de renouvellement mais au sens de réalisation en acte. L’actualisation c’est la réalisation en acte d’une chose qui existait à l’état potentiel. [↑](#footnote-ref-1)
2. Le terme sujet peut être polysémique, il peut aussi désigner le sujet politique, celui qui est assujetti à une certaine autorité (le seigneur et ses sujets). [↑](#footnote-ref-2)